



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

N°34 - 16 DÉCEMBRE 2021

# LETTRE D'INFORMATION

en Bourgogne-Franche-Comté

**ENSEMBLE, REDONNONS DU TONUS  
À L'ÉCONOMIE TRICOLEURE**



**FABIEN SUDRY** - Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté

Depuis septembre 2020, les services de l'État au plan régional et départemental ont été très mobilisés dans le déploiement du plan France relance en Bourgogne-Franche-Comté.

**PRÈS DE 6 000 PROJETS D'INVESTISSEMENT** tous secteurs confondus ont été soutenus

**PRÈS DE 40 000 MÉNAGES** ont été aidés au titre de Ma Prim' Rénov

**20 000 MÉNAGES** au titre du verdissement du parc automobile

**PLUS DE 60 000 JEUNES** ont bénéficié du plan «1 jeune 1 solution»

J'ai veillé à vous informer très régulièrement sur la déclinaison territoriale du plan à travers cette newsletter régionale mise en place dès octobre 2020 qui a permis de vous présenter les guichets et appels à projets mis en place par l'État mais aussi les projets soutenus sur tout le territoire de Bourgogne-Franche-Comté.

Cette 34ème newsletter sera la dernière dans ce format bimensuel. Pour autant, un certain nombre de dispositifs et d'appels à projets se poursuivront en 2022 et je ne manquerai pas de continuer à vous informer régulièrement, notamment grâce au site conjoint Etat-région sur le plan France relance qui est en cours de mise à jour sur les financements mobilisables :

<https://www.relance-bfc.fr>



# Évènement

## LA SEMAINE DE L'INDUSTRIE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Fabien SUDRY, Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté et Marie-Guite DUFAY, Présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté pendant l'évènement de la semaine de l'industrie.

Depuis 2011, la **Semaine de l'industrie** a lieu chaque année pour valoriser l'industrie et ses acteurs en proposant des événements pédagogiques et de découverte des métiers pour les jeunes : visites d'entreprises, job dating, forums des métiers, web-conférences, interventions en classe, expositions...

Cette année, la dixième édition de « la semaine de l'industrie » a eu lieu du **22 au 28 novembre 2021** autour du thème « **inventer un avenir durable** ». Ce fut l'occasion de valoriser l'engagement des acteurs industriels dans la transition écologique, numérique et l'économie circulaire, en portant une attention particulière aux jeunes, à la mixité des métiers et à la place des femmes dans les carrières industrielles.

Le mercredi **24 novembre 2021**, un évènement co organisé entre l'État et la Région s'est tenu au sein de l'entreprise R. Bourgeois à Besançon pour mettre en valeur l'activité industrielle de la Bourgogne-Franche-Comté.

### Au programme

Visite de l'unité mobile de formation aux métiers de l'industrie 4.0 par l'UIMM, témoignages de 3 jeunes en apprentissage, témoignages d'entreprises lauréates des plans de relance Etat/Région, et temps de questions réponses avec le Préfet de Région et la Présidente de Région.

# Les Actualités

## DISPOSITIFS FRANCE RELANCE

Une nouvelle version du calendrier consolidée et actualisée des dispositifs du plan France relance encore ouverts fin 2021 / début 2022 a été éditée, par volet.

Il recense non seulement les appels à projets France relance au niveau national et régional, mais aussi les différentes aides pour les collectivités, associations, entreprises ou encore particuliers mises en place dans le cadre de ce plan.



Calendrier

<https://transnum-nextcloud.ac-dijon.fr/nextcloud/index.php/s/xbqQ6iidfWZNMxX>

# AIDE À L'EMBAUCHE DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

L'aide à la mobilisation des employeurs pour l'embauche des travailleurs handicapés est de 4 000 euros sur un an pour un salarié à temps plein, sans limite d'âge. Ce montant est proratisé en fonction du temps de travail et de la durée du contrat de travail.

- embaucher entre le 1er septembre 2020 et le 31 décembre 2021 un travailleur handicapé disposant de la reconnaissance de qualité de travailleur handicapé
- embaucher une personne en CDI, en CDI intérimaire ou en CDD pour une période d'au moins trois mois
- sa rémunération doit être inférieure ou égale à deux fois le montant du SMIC
- l'employeur ne doit pas avoir procédé à un licenciement économique sur le poste concerné depuis le 1er janvier 2020.



## DÉPÔT DES DOSSIERS :

L'aide à la mobilisation des employeurs pour l'embauche des travailleurs handicapés (AMEETH) a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021. L'employeur dispose d'un délai de six mois à compter de l'embauche du salarié pour faire sa demande.

Les dossiers sont à déposer via la plateforme de l'agence de services et de paiement :

[www.asp-public.fr/aide-la-mobilisation-des-employeurs-pour-lembauche-des-travailleurs-handicapes-ameeth](http://www.asp-public.fr/aide-la-mobilisation-des-employeurs-pour-lembauche-des-travailleurs-handicapes-ameeth)

# SOUTIEN À L'EMPLOI DES JEUNES AVEC LE PLAN « 1JEUNE 1SOLUTION »

Lancé à l'été 2020 par le gouvernement, le plan « 1jeune 1solution » vise à apporter une solution à chaque jeune en mobilisant un ensemble de leviers, notamment grâce à la plateforme :

<http://www.1jeune1solution.gouv.fr>



## OBJECTIFS

**FACILITER l'entrée dans la vie professionnelle ;**

**ORIENTER les jeunes vers des secteurs d'avenir comme l'industrie ;**

**ACCOMPAGNER les jeunes éloignés de l'emploi en créant des parcours d'insertion sur mesure.**



#### PRIME À L'APPRENTISSAGE,

ouverte jusqu'en juin 2022 : jusqu'à 5 000 € pour le recrutement d'un jeune de moins de 18 ans en apprentissage ou en contrat de professionnalisation et jusqu'à 8 000 € pour le recrutement d'un jeune de 18 à 29 ans ;

#### EMPLOIS FRANCS :

17 000 € sur 3 ans pour le recrutement d'un jeune de moins de 26 ans résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ;

#### CONTRATS AIDÉS

comme le contrat initiative emploi jeunes (CIE) pour permettre une insertion professionnelle en entreprise ou comme **le parcours emploi compétences (PEC)** pour permettre aux jeunes les plus en difficulté de s'insérer durablement dans le monde associatif ;

#### CONTRAT ENGAGEMENT JEUNES,

à partir de mars 2022 pour tous les jeunes de moins de 26 ans sans formation ni emploi depuis plusieurs mois : l'État accompagne le jeune avec un programme intensif, une mise en activité systématique et régulière et une allocation pouvant aller jusqu'à 500 € par mois.

## CULTURE

### Un soutien aux projets de tiers-lieux culturels

**3 MILLIONS €**  
en 2021 et 2022

En soutien aux tiers lieux culturels par la création ou le développement d'espaces dédiés à la culture. L'objectif est d'accompagner la dimension entrepreneuriale des résidents et de promouvoir l'offre culturelle en animant les équipements et les commerces culturels.

Le soutien de France relance se traduit par une subvention annuelle plafonnée à **150 000 euros** par projet. L'aide ne devra pas représenter plus de 40 % du budget annuel total de la structure et 80 % des coûts éligibles.

Lors de la deuxième vague clôturée en octobre 2021, **3 dossiers ont été déposés** en Bourgogne-Franche-Comté. Les résultats seront prochainement connus.

#### **CES QUARTIERS CULTURELS CRÉATIFS DOIVENT SE STRUCTURER AUTOUR DES TROIS ACTIVITÉS SUIVANTES, ET PROPOSER UN PROJET EN ADÉQUATION AVEC CES THÉMATIQUES :**

- un dispositif d'accompagnement dédié au développement des entreprises et des professionnels de la culture ;
- un soutien à l'implantation et au développement de commerces culturels indépendants en articulation avec les commerces de proximité existants ;
- un espace ouvert au public afin d'encourager la fréquentation du lieu.

**Les dossiers peuvent être déposés jusqu'en avril 2022, pour la troisième vague de sélection.**



## AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

### 15 lauréats du second appel à projets du Fonds friches en Bourgogne-Franche-Comté

La reconquête des **friches** constitue un enjeu majeur **d'aménagement durable des territoires** pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et de limitation de la consommation des espaces naturels. Est considéré comme friche, tout terrain nu, déjà artificialisé et qui a perdu son usage ou son affectation ainsi qu'un îlot d'habitat, d'activité ou mixte, bâti et caractérisé par une importante vacance ou à requalifier.

France relance s'investit dans le recyclage foncier des friches, grâce à la création d'un **fonds**

**friches**. Il s'adresse aux **projets d'aménagement de friches dont les bilans économiques restent déficitaires** après la prise en compte de toutes les autres subventions publiques, et malgré la recherche et l'optimisation de tous les autres leviers d'équilibre.

L'enveloppe dédiée à ce fonds s'élevait initialement à **300 M€** mais compte tenu du succès de la première édition du fonds et des besoins exprimés, elle a été revalorisée à **650 M€** au total grâce un abondement complémentaire annoncé le 17 mai 2021.



**650 MILLIONS**  
d'euros de subvention au total

En Bourgogne-Franche-Comté, le second appel à projet a permis de retenir 15 projets sur les 38 dossiers déposés pour un montant de **11 896 394 €** de subventions. Les projets lauréats permettront de créer des logements sociaux, des surfaces dédiées à des activités économiques ainsi que des équipements publics.

**AU TOTAL, 36 PROJETS AURONT ÉTÉ SOUTENUS EN 2021.**

Pour retrouver la liste des lauréats :

[www.ecologie.gouv.fr/laureats-du-fonds-recyclage-des-friches](http://www.ecologie.gouv.fr/laureats-du-fonds-recyclage-des-friches)

## 4 PROJETS D'ÉCOLES DE PRODUCTION SOUTENUES DANS LA RÉGION

Les Écoles de Production sont des établissements privés à but non lucratif reconnus par l'État qui apportent une réponse concrète au défi du chômage des jeunes, en offrant des formations professionnelles qualifiantes basées sur la pratique. Dans le cadre du programme « **TERRITOIRES D'INDUSTRIE** », l'appel à manifestation d'intérêt « **écoles de production** » a été lancé en mai 2021.

L'accompagnement des écoles de production repose sur une subvention à hauteur de

**50 000 €**  
d'ingénierie



Doubler le nombre d'écoles de production sur le territoire d'ici à 2023 en créant de nouvelles structures et en accélérant les projets déjà existants.



En Bourgogne-Franche-Comté, **4 projets** sont lauréats de cet AMI :

## 2 PROJETS LAURÉATS DE L'AMI EN INGÉNIERIE

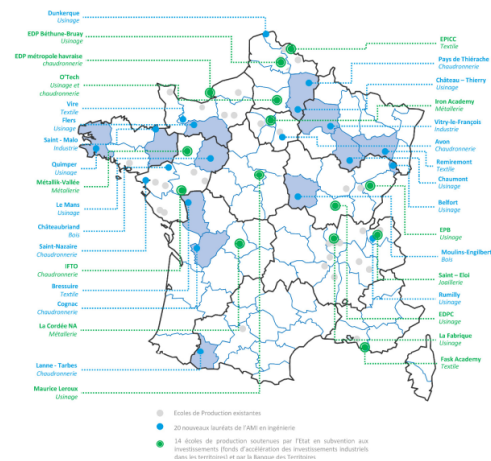
Belfort pour la création d'une école de production pour usineurs

Moulins-Engilbert pour la création d'une école de production dans le secteur du bois

## 2 ÉCOLES DE PRODUCTION SOUTENUES FINANCIÈREMENT

EPB (25) et EDPC (71) spécialisées en usinage.

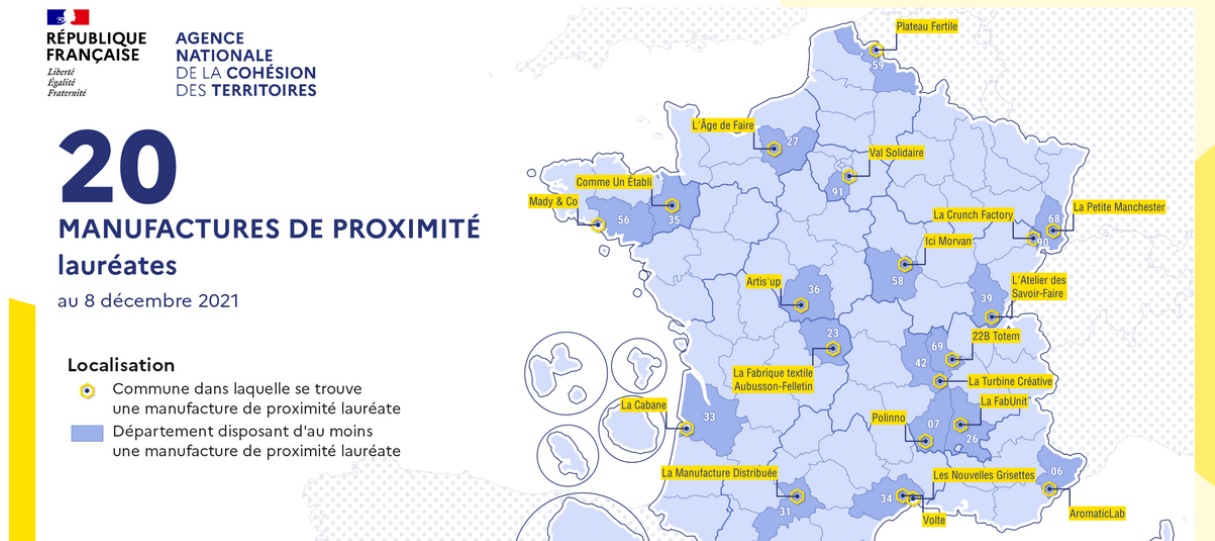
### 34 PROJETS SOUTENUS PAR L'AMI ÉCOLES DE PRODUCTION POUR ACCELERER LE DEPLOIEMENT DES ÉCOLES SUR TOUT LE TERRITOIRE



## SOUTIEN AUX ENTREPRISES ARTISANALES LOCALES

### 3 projets de « manufactures de proximité » labellisés et soutenus en région

Le programme « **MANUFACTURE DE PROXIMITÉ** » vise à **soutenir des tiers lieux** dédiés à la production ; des unités de production locale qui animent et apportent des services à une communauté professionnelle en capacité de recréer de l'activité locale tout en préservant le savoir faire des territoires.



L'objectif est de **redynamiser les territoires fragiles** et **soutenir les entreprises artisanales locales** en offrant la possibilité à des entrepreneurs de bénéficier d'un accompagnement et de subventions.

Doté de **30 M€**, l'AMI labellisera **100 manufactures** en trois vagues de sélection. Un montant moyen de 260 000 euros par projet pourra être accordé par l'État en fonction des besoins des manufactures.

Lors de la première vague de sélection, ce sont 20 manufactures de proximité qui ont été labellisées en France dont **3 en Bourgogne-Franche-Comté** :

- l'Atelier des savoir-faire (39)**
- la Crunch Factory (90)**
- Ici Morvan (58)**

**Le dispositif se poursuit jusqu'au 3 mars 2022**, les dossiers peuvent encore être déposés.



## Extension de l'expérimentation « relance ESS » toute la région

Afin de soutenir l'économie solidaire et de protéger les emplois face à la crise, la Banque des Territoires et France Active ont lancé en juin 2021 la plateforme internet

<https://www.relance-ess.fr/>

Le but est d'accompagner les structures locales de l'Économie Sociale et Solidaire des quatre départements de l'ex Franche-Comté sur le long terme.

Après un premier bilan positif, non seulement

les structures de l'ESS de ces territoires peuvent continuer à déposer des dossiers mais désormais ce dispositif s'étend à l'entièreté de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Via un guichet commun inédit comprenant un formulaire unique à remplir, les entreprises de Bourgogne-Franche-Comté peuvent accéder à une offre élargie pour accompagner leur relance comprenant l'ensemble des solutions proposées par les deux acteurs.



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance

[planderelance.gouv.fr](https://planderelance.gouv.fr)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*